

COMMUNE DE MAS SAINTES PUELLES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2018

1 / Compte administratif 2018 :

le conseil municipal approuve les comptes administratifs qui font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2018 :

- budget principal -

Fonctionnement :	dépenses : 610 061,46	recettes : 940 513,54	excédent : 330 452,08
Investissement :	dépenses : 462 918,96	recettes : 376 330,69	déficit : 86 588,27

Soit un excédent global de clôture de 243 863,81 euros

2 / Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie :

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 établi par Madame Jullien, Trésorière, lequel fait apparaître les mêmes résultats financiers.

3 / Affectation du résultat de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :
121 847,27 euros pour financer la section d'investissement du budget 2019
208 604,81 euros restent en section de fonctionnement.

Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat

4 / Créations et suppressions de postes. Modification du tableau des effectifs.

Vu les avis favorables de la CAP en date du 14 mars 2019,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en remplacement du CDD signé le 18 juin 2018 en application de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/1984 et se terminant le 30 juin 2019.

Le Maire propose au Conseil :

Avancements de grade à compter du 1er avril 2019 :

- la création d'un emploi d'attaché principal permanent à temps complet.
- la création d'un emploi d'ATSEM principal 1ère classe à temps non complet à raison de 30,18 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Intégration directe à compter du 1er juin 2019 :

- Le poste d'ATSEM principal 2ème classe laissé vacant sera pourvu à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er juin 2019 après avoir fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG11.
- le poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (28 h) sera supprimé à la même date.

Création d'un nouveau poste à compter du 1er juillet 2019 :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 h), filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Le nouveau tableau sera joint à la présente délibération.

5/ Demande d'assistance technique à l'ATD11. Aménagement et sécurisation de la RD33 Avenue du Puits Artésien.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet d'aménagement et de sécurisation de la RD33 Avenue du Puits Artésien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11 ;
- APPROUVE le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Affiché le 05 avril 2019